



Le Président

Albi, le 17 2 FEV. 2021

Madame la Préfète,

Je me permets de vous écrire au sujet de la demande de permis exclusif de recherche minière de la Fabrié sur la commune de Fontrieu (81260) aux fins d'exploiter le minerai de scheelite pour en tirer du tungstène.

La commune de Fontrieu a en effet procédé à une analyse du dossier mis en consultation par l'association SysExt (Systèmes extractifs et Environnements). L'évaluation des inconnues de ce projet, notamment en phase d'exploitation, semble porteuse de risques non évalués par le pétitionnaire.

Ces risques sont liés à la qualité de l'eau, à l'importation d'une quantité importante d'eau pompée et rejetée dans le milieu naturel, à la perturbation des sources et forages avoisinants.

Le site d'exploration est déjà le lieu de plusieurs forages dont un captage public d'eau potable. Or, les éléments toxiques issus des déchets de l'extraction seraient susceptibles de migrer vers les roches aquifères, ce qui nécessiterait de grandes installations de traitement. Cela n'est pas prévu dans la charte du Parc naturel régional du Haut-Languedoc sur le territoire duquel se situe Fontrieu. La commune de Fontrieu serait dès lors dans l'obligation d'abandonner ce captage. Pourtant, l'eau de la Montagne noire est une ressource à préserver, ressource stratégique à l'échelle du bassin Adour Garonne qui présente un déficit en eau croissant et sera l'un des plus touchés par le déficit en eau d'ici 2050.

Par ailleurs, il est à prévoir la présence d'amiante ou de trémolite sur le site et dans les stocks stériles, ce qui pourrait s'avérer préoccupant en termes de santé des personnes qui seraient amenées à y œuvrer ou à fréquenter le site.

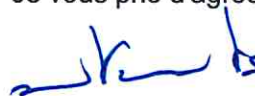
.../...

WWW.TARN.FR

Enfin, la municipalité de Fontrieu comme les instances du Parc naturel régional du Haut-Languedoc ont émis des avis défavorables à la demande de permis exclusif de recherche minière de la Fabrié. Le Parc naturel régional estime que l'atteinte aux patrimoines que produirait l'exploitation minière serait irréversible.

Dès lors, j'attacherais du prix à ce que vous vouliez bien examiner ces avis, que je partage, avec tout l'intérêt qu'ils présentent.

Je vous prie d'agréer, Madame la Préfète, l'expression de ma haute considération. 

 cordiaux.


Christophe RAMOND